

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2024

DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN
MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE, DE
TRANSPORT, DE SANTÉ ET DE CIRCULATION DES PERSONNES - (N° 631)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 79

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE 14

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« notamment par l'intermédiaire de »

les mots :

« en particulier sur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel